



Veille Légale Mars 2022

Institut Luxembourgeois de Régulation - Règlement ILR/N22/1 du 22 février 2022 portant définition des modalités de notification et des critères des incidents ayant un impact significatif sur la continuité des services essentiels du secteur transport - sous-secteur transport ferroviaire - Niss.

<https://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-rilr-2022-02-22-a79-jo-fr-pdf.pdf>

Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine des télécommunications applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

<https://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-pa-2022-03-15-a124-jo-fr-pdf.pdf>

Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine électrotechnique applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

<https://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-pa-2022-03-15-a125-jo-fr-pdf.pdf>

Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine non-électrique applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

<https://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-pa-2022-03-15-a126-jo-fr-pdf.pdf>

Loi du 18 mars 2022 modifiant la loi du 6 juin 2019 relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire.

<https://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-loi-2022-03-18-a140-jo-fr-pdf.pdf>

A titre d'information :

Cette veille légale ne dégage pas les acteurs comme le Gestionnaire de l'Infrastructure (GI), les Entreprises Ferroviaires (EF), les Entités en Charge de l'Entretien (ECE), les Organismes Notifiés (NoBo), les Organisme Désignés (DeBo), les Organismes de l'Évaluation du Risque (AsBo), ... de leurs responsabilités d'effectuer :

- **leur propre veille légale et réglementaire ;**
- **la mise en conformité de leurs activités au exigences applicables.**